# Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e) Madame Sabine HOFFART, gérante de la Société DES TERRES DES FORGES, EARL (ci-après « la Personne ») donne expressément mon autorisation à La Société BRYTERDAYS, SAS, d'exploiter le logo et la dénomination sociale de la Personne et ce, selon les conditions ci-après précisées.

#### **ENTRE:**

La Société Bryterdays, SAS, au capital social de 10 000 euros, dont le siège social est situé au 7 allée Joseph Belin, 94420 Le Plessis-Trévise, dont le numéro d'immatriculation est le 802 786 475 R.C.S. Melun,

Représentée par Monsieur Madjid BELAID, en qualité de président,

Ci-après dénommée l'« Exploitant »,

d'une part,

### ET:

La Société DES TERRES DES FORGES, EARL, au capital social de 160 160 euros, dont le siège social est situé à Les Plus Cheties 16420 LESTERPS, dont le numéro d'immatriculation est le 809 143 183 R.C.S. Angoulême,

Représentée par Madame Sabine HOFFART, en qualité de gérante,

Ci-après la « Personne »,

d'autre part,

## Étant préalablement exposé que :

L'exploitant est une société ayant pour activité la conception et le développement d'outils grand public se rattachant aux secteurs des nouvelles technologies, d'Internet et tous supports permettant la gestion d'informations liées de prêt ou de loin aux tâches et activité quotidienne d'une personne.

L'exploitant souhaite réaliser une publicité pour ses produits en partenariat avec la Personne.

#### Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- **1.** La Personne autorise l'Exploitant à enregistrer et utiliser, à titre définitif, son logo et sa dénomination sociale dans le cadre de la communication de l'Application Mobile Bryterdays App et du site internet <a href="https://www.bryterdays.com">www.bryterdays.com</a>.
- **2.** Par la présente, la Personne cède à l'Exploitant le droit d'utiliser et d'exploiter son logo et sa dénomination, par reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de ladite communication au public aux fins suivantes :
- toute promotion ou présentation de l'activité de l'Exploitant ;
- création d'une application dédié et/ou des pages intégrées d'une application existante.
- pages internet intégrées au site <u>www.bryterdays.com</u>.

Cette exploitation pourra être réalisée par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication.

**3.** La présente autorisation est consentie à l'Exploitant pour le monde entier et l'ensemble du territoire français pour une durée indéterminée. La Personne peut demander à tout moment sur demande express et écrite adressée à l'Exploitant le droit de cesser l'exploitation du logo et de sa dénomination sociale ainsi accordée.

Dans le cas où l'Exploitant souhaiterait exploiter l'image de la Personne sous une forme ou dans une finalité non prévue aux présentes, l'Exploitant se rapprochera de la Personne aux fins d'obtenir de celle-ci une nouvelle autorisation distincte. Les Parties négocieront de bonne foi, le cas échéant, le montant de la rémunération correspondante.

- **4.** L'Exploitant s'engage à ne divulguer, en complément du logo et de sa dénomination sociale que les seules informations personnelles la concernant strictement nécessaires à la bonne information du public et à sa parfaite compréhension de la publicité.
- **5.** L'Exploitant veillera à ce que les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la diffusion du logo et de la dénomination de la Personne ne portent en aucune manière atteinte à sa réputation.
- **6.** L'Exploitant disposera de toute liberté dans le choix des images, du montage et des coupes éventuelles, sous réserve du respect de l'image de la Personne et du sens de ses propos.
- 7. En contrepartie de la cession de son droit à l'image en vue des exploitations précisées aux présentes, l'Exploitant en versera à la Personne aucune somme forfaitaire, globale et définitive.

<b>8.</b> La Personne reconnaît qu'elle ne pourra prétendre l'oeuvre publicitaire du fait de l'utilisation de son image p	-
Fait à LESTERPS	
Le 08/09/2018	
En 2 exemplaires originaux.	
La Personne,	L'Exploitant,